Nations Unies S/PV.4468



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 février 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4468e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York, le mardi 5 février 2002, à 10 h 10

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général à la place d'un procès-verbal :

> « À sa 4468e séance, tenue à huis clos le 5 février 2002, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « La situation au Burundi ». Le Président, avec l'assentiment du Conseil, a adressé une invitation à S. E. le major Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi.
>
> Les membres du Conseil et le Président de la République du Burundi ont eu un échange de vues constructif. »

02-24250 (F) 050202 050202